

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°42-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt six et le cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 28/05/2026 <u>Date d'affichage</u> 28/05/2026	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :</u> Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Marie-Hélène FRANCOIS	

OBJET : Tableau des effectifs

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L 313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant qu'il convient de supprimer un emploi d'adjoint emploi de rédacteur territorial suite à l'obtention du concours de catégorie B par l'agent concerné.

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des effectifs en vigueur au 1^{er} Juillet 2026.

SERVICE ADMINISTRATIF

CADRE EMPLOI	THEORIQUE	GRADE	REEL	TEMPS
<i>ADJOINT ADMINISTRATIF</i>	1	Adjoint administratif territorial	1	COMPLET
<i>REDACTEUR</i>	1	Rédacteur territorial	1	COMPLET

SERVICE TECHNIQUE

CADRE EMPLOI	THEORIQUE	GRADE	REEL	TEMPS
<i>AGENT DE MAITRISE</i>	1	Agent de maîtrise principal	1	COMPLET
<i>ADJOINT TECHNIQUE</i>	2	Adjoint techn. territ	1	COMPLET
		Adjoint techn. principal 1ère classe	1	COMPLET

SERVICE SCOLAIRE

CADRE EMPLOI	THEORIQUE	GRADE	REEL	TEMPS
<i>ADJOINT TECHNIQUE</i>	3	Adjoint techn. territor.	88,57	NON COMPLET
		Adjoint techn. Territor.	90,00	NON COMPLET
		Principal 1ère Classe	93,57	NON COMPLET
		Adjoint techn. Territor. Principal 2ème classe		NON COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE à L'Unanimité :

- PREND acte
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs

Le Secrétaire,

Marie-Hélène FRANCOIS




Le Maire,

Yves CHAPRON

